



# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 26 JUIN 2014

Nombre de membres  
du Conseil

Communautaire : **43**

Nombre de membres  
qui se trouvent en

fonction : **43**

Nombre de délégués :

- présents : **38**

- représentés : **3**

TOTAL **41**

L'an deux mille quatorze, le Jeudi 26 Juin à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

### Membres présents :

*Pour la commune d'ALTORF*

M. Gérard ADOLPH, Maire  
Mme Monique ARNOLD, Adjointe

*Pour la commune d'AVOLSHEIM :*

Mme Françoise HAUSS, Maire

-

*Pour la commune de DACHSTEIN :*

M. Léon MOCKERS, Maire  
Mme Béatrice MUNCH, Adjointe

*Pour la commune de DINSHEIM :*

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire

-

*Pour la commune de DORLSHEIM :*

M. Gilbert ROTH, Maire  
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe  
M. Bernard CLAUSS, Adjoint

*Pour la commune de DUPPIGHEIM*

Mme Sylvie KREMER, Adjointe

-

*Pour la commune de DUTTLENHEIM :*

M. Jean-Luc RUCH, Maire  
M. Thomas SCHAEFFER, Cons. Mun.

-

*Pour la commune d'ERGERSHEIM :*

M. Maxime BRAND, Maire  
Mme Marianne WEHR, Adjointe

*Pour la commune d'ERNOLSHEIM :*

M. Martin PACOU, Maire  
Mme Anita WEISHAAR, Adjointe

*Pour la commune de GRESSWILLER :*

M. Pierre THIELEN, Maire  
Mme Sandrine HIMBERT, Cons. Mun.

*Pour la commune d'HEILIGENBERG :*

M. Guy ERNST, Maire

-

*Pour la ville de MOLSHEIM :*

M. Laurent FURST, Maire  
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe  
M. Jean SIMON, Adjoint  
Mme Renée SERRATS, Adjointe  
M. Jean-Michel WEBER, Adjoint  
Mme Séverine MUNCH, Cons. Mun.  
M. Gilbert STECK, Adjoint  
Mme Danielle HUCK, Cons. Mun.

*Pour la ville de MUTZIG :*

M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire  
Dr Jean-Paul GALLOIS, Adjoint  
M. Raymond BERNARD, Cons. Mun.

-

-

*Pour la commune de NIEDERHASLACH :*

M. Prosper MORITZ, Maire  
Mme Danièle LUCAS, Adjointe

*Pour la commune de STILL :*

M. Laurent HOCHART, Maire  
Mme Marie-Odile LIEN, Adjointe

*Pour la commune d'OBERHASLACH :*

M. Pierre BOCK, Cons. Mun.  
Mme Maria BRONNER, Adjointe

*Pour la commune de SOULTZ-LES-BAINS :*

M. Charles BILGER, Adjoint

-

*Pour la commune de WOLXHEIM :*

M. Adrien KIFFEL, Maire

-

### Membres représentés :

M. Claude ROUX ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER  
M. Adrien BERTHIER ayant donné procuration à Mme Sylvie KREMER  
Mme Florence SPIELMANN ayant donné procuration à M. Jean-Luc RUCH

### Membres titulaires représentés par son suppléant :

### Excusées :

Mme Anne GROSJEAN, Adjointe au Maire de MUTZIG  
Mme Annie SPINELLA, Conseillère Municipale de MUTZIG

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2014**

---

**N° 14-59**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** l'article 31 du Règlement Intérieur ;

**VU** le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 15 Mai 2014, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance plénière du 26 Juin 2014 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**approuve  
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance plénière du 15 Mai 2014, dans les forme et rédaction proposées,

**et procède**

à sa signature.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – REPRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SYNDICAT MIXTE DU S.Co.T. DE LA BRUCHE : REMPLACEMENT DE MONSIEUR ADRIEN KIFFEL, DEMISSIONNAIRE**

---

**N° 14-60**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 14-31 du 17 Avril 2014 désignant les représentants de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche ;

**VU** le courrier du 15 Mai 2014 de Monsieur Adrien KIFFEL présentant sa démission de cette instance ;

**CONSIDERANT** qu'il s'agit dès lors de procéder à son remplacement ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-7 et L.5711-1 et suivants ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
désigne**

Monsieur André REGIN, Conseiller Municipal de WOLXHEIM, en qualité de délégué de la Communauté de Communes au Comité Syndical du Syndicat Mixte du S.Co.T. de la Bruche, en remplacement de Monsieur Adrien KIFFEL, Maire de WOLXHEIM, démissionnaire.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL DES ELUS REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUPRES DU COMITE NATIONAL D’ACTION SOCIALE (C.N.A.S.)**

---

**N° 14-61**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 11-98 du 21 Décembre 2011 décidant d’adhérer au Groupement d’Action Sociale du Bas-Rhin ;

**CONSIDERANT** que ce dispositif permet de bénéficier corrélativement de l’adhésion au Comité National d’Action Sociale ;

**CONSIDERANT** que chaque Collectivité membre est représentée au C.N.A.S. par un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents ;

**CONSIDERANT** que le représentant des élus est désigné par le Conseil Communautaire, parmi ses membres ;

**CONSIDERANT** que suite au renouvellement général du Conseil Communautaire du 17 Avril 2014, il s’agit de désigner ce délégué ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l’unanimité  
désigne**

*Madame Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-sur-BRUCHE, en tant que déléguée locale des élus représentant la Communauté de Communes auprès du Comité National d’Action Sociale.*

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN DELEGUE REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L’HÔPITAL LOCAL DE MOLSHEIM**

---

**N° 14-62**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDERANT** que la Communauté de Communes est représentée par un délégué au Conseil de Surveillance de l’Hôpital Local de MOLSHEIM ;

**CONSIDERANT** que suite au renouvellement général du Conseil Communautaire du 17 Avril 2014, il s’agit de désigner ce délégué ;

**VU** les articles R.6143-1 et suivants du Code de Santé Publique ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l’unanimité  
désigne**

*Madame Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM, en tant que représentante de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l’Hôpital Local de MOLSHEIM.*

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TOURISME : MUTUALISATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MARMOUTIER-SOMMERAU, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA MOSSIG, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DU VIGNOLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, D'UN AGENT DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET**

---

**N° 14-63**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** sa délibération N° 14-14 du 20 Février 2014, ratifiant la convention supra-intercommunale pour la mutualisation d'un agent de développement touristique entre la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU, la Communauté de Communes des Côteaux de la Mossig, la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG ;

**VU** sa délibération N° 14-15 du même jour, donnant son accord de principe pour la création du poste correspondant en précisant que le grade de cet emploi sera défini par le Comité de Pilotage, créé selon l'article 3 de la convention sus-visée ;

**CONSIDERANT** que les investigations menées en ce sens, par le Comité de Pilotage, tendent à suggérer la création d'un poste d'attaché territorial à ce titre ;

**VU** l'état des emplois permanents 2014 annexé au Budget Primitif de l'Exercice 2014 ;

**VU** le décret N° 87-1099 du 30 Décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Martin PACOU, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
décide**

de créer, au tableau des effectifs, un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'attaché territorial, à raison de 35 heures de service hebdomadaire pour pourvoir le poste d'agent de développement touristique mutualisé entre la Communauté de Communes du Pays de MARMOUTIER-SOMMERAU, la Communauté de Communes des Côteaux de la Mossig, la Communauté de Communes de la Porte du Vignoble et la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,

**souligne**

que cet emploi pourrait, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, conformément à l'article 3-2 de la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984, être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée,

**modifie**

corrélativement l'état des emplois permanents de la Communauté de Communes,

**précise**

que la rémunération et le déroulement de carrière de cet agent seront fixés par la réglementation pour le cadre d'emplois concerné et que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014,

**autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document permettant de pourvoir le poste ainsi créé.

---

**OBJET : TRANSPORT A LA DEMANDE – RENOUELEMENT DE LA DELEGATION D'ORGANISATION D'UN SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT A LA DEMANDE PAR LE DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

---

**N° 14-64**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**VU** l'arrêté préfectoral du 14 Février 2011 portant extension des attributions de la Communauté de Communes à la compétence intitulée « *Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin* » ;

**VU** sa délibération N° 12-74 du 4 Juillet 2012 entérinant la convention de délégation à ce titre, conclue le 23 Octobre 2012 ;

**VU** l'alinéa 2 de l'article 10 de ladite convention disposant « *que cette convention est conclue pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 Août 2014* » ;

**VU** le projet de convention de délégation d'un service public de transport à la demande sur les territoires des Communautés de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et du Canton de ROSHEIM, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance plénière du 26 Juin 2014 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Madame Marie-Reine FISCHER, Vice-Présidente ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
accepte**

le renouvellement, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 et pour une durée de 2 ans renouvelable une fois par tacite reconduction, de la délégation d'organisation d'un service public de transport à la demande par le Département du Bas-Rhin, sur les territoires des Communautés de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et du Canton de ROSHEIM,

**entérine**

en conséquence, la convention de délégation d'organisation d'un service de transport à la demande à conclure en ce sens, avec le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Canton de ROSHEIM, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

\*\*\*\*\*

**LU, APPROUVÉ ET SIGNÉ**

**Le Président,**

**Les membres du Conseil Communautaire,**